



INFORMATIONS ET INSCRIPTION : JUGE L

Généralités

La présente feuille d'information contient toutes les prescriptions importantes pour l'examen de juge de dressage L. Les désignations de personnes s'entendent au masculin comme au féminin.
La responsabilité de tous les intérêts, comme recrutement et engagement, nomination, cours de formation et de perfectionnement, mesures disciplinaires et suppression de fonction pour les officiels incombe à la Commission de la branche du ressort technique, sur l'ordre de la discipline Dressage de Swiss Equestrian, (Règl. d'Org. de Swiss Equestrian).

Définition Juge L

Le Juge L est autorisé à juger tous les programmes JC, FB, R, L (JC01-06, FB01-10, L11-20) et tous les programmes CC.

Conditions de promotion

Après 3 ans et 6 jours de cours au plus tôt, ainsi qu'après 20 engagements avec plus de 15 participants (dont au minimum 6 L11 - 20 et 4 CC au plus) le CJ peut s'inscrire à l'examen de juge L.

Pour les épreuves M, voir le profil des juges L⁺.

Examen Juge L

Les personnes qui remplissent ces conditions remettent leur candidature avec le formulaire officiel au Secrétariat Ressort Technique, qui examinera la requête et donnera son accord. Les candidats sont convoqués à l'examen. L'examen de juge aura lieu selon les directives de la catégorie correspondante et comprend une partie théorique et une partie pratique. Si le candidat n'inscrit pas au plus tard après 4 ans à l'examen de juge, il sera rayé de la liste des candidats juge.

En cas d'échec, l'épreuve peut être répétée au maximum une fois

Publication

Les noms des juges L seront publiés sur www.swiss-equestrian.ch.

Bases juridiques

Le Règlement de l'Ordre Juridique est applicable et la compétence du Tribunal Fédéral est expressément reconnue.

Cours

Il est obligatoire de participer au minimum à deux cours de juge de dressage officiel par année, proposé par la discipline Dressage.

Un cours en ligne annoncé peut en faire partie.

Les aspirants-juges sont en plus obligés de participer à tous les cours pour aspirants-juges.

Recommandations de littérature

- Directives pour l'équitation et l'attelage, formation de base pour cavaliers et chevaux, tome 1 et 2, éditeur : FN Verlag de la Fédération Allemande d'Equitation
- Directives pour les Concours de Dressage
- Règlements Swiss Equestrian

Engagements annuels des juges

Il est exigé par juge de dressage par an, au moins huit engagements par juge, au moins 4 engagements par responsable place d'échauffement et une fois par an fonctionner en tant qu'assistant d'un autre juge.

Responsabilité

D'un juge est exigé, qu'il respecte les Règlements et Directives de Swiss Equestrian et en tant que représentant de la discipline Dressage, qu'il persuade par son comportement irréprochable. En cas de non-respect ou de plaintes répétées, la Commission des sanctions – sur la demande du ressort technique de la discipline Dressage – peut engager des mesures disciplinaires à l'encontre de l'officiel, selon l'appendice I du Règlement Général.

Congé

Le juge peut présenter une demande de congé dans l'exercice de sa fonction. Passé un délai de trois ans d'une période de congé, un nouvel examen pour juges peut être exigé.

Restriction d'âge

L'activité de juge prend fin au 31 décembre de l'année durant laquelle le fonctionnaire de sport atteint ses 75 ans.

Propre participation

Un juge est autorisé aussi bien à juger qu'à monter lui-même à la même manifestation. Monter et juger dans la même catégorie (par exemple L 12 et L 14) le même jour est interdit.



Nom :

Prénom :

Swiss Equestrian
Case postale 726
Papiermühlestrasse 40 H
3000 Berne 22

Rue :

NPA / Lieu :

Numéro de licence :

Tél. :

Natel :

E-Mail:

Inscription à l'examen : Juge de Dressage L

J'ai bien pris note des conditions d'examen et m'inscris par la présente à l'examen de Juge L.

Je suis actif en tant que candidat juge depuis _____

Justification de l'activité en tant que juge (20 engagements au minimum)

Lieu, Date :

Signature CJ: